

Partagé entre les trois départements de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne, le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin regroupe 124 communes et occupe une superficie de 3 143 km².



PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN



113 095 HA
SUPERFICIE



124
COMMUNES



38950
HABITANTS

12 habitants/km²
6 communes de plus de 1 000 habitants



8 300 ha de terres bio en 2018
soit 7,3% du territoire
130 fermes bio en 2020
environ 8,6% des fermes du territoire

Meymac est la commune la plus peuplée avec 2 316 habitants en 2016

CONTEXTE DU TERRITOIRE



Un territoire créatif, malgré une tendance historique au déclin démographique

Le PNR connaît un déclin démographique marqué depuis 1968 (baisse de 14 140 habitants entre 1968 et 2016), malgré un redressement de la courbe depuis 2007. L'attractivité du territoire dépend notamment de son activité économique, historiquement limitée. Malgré cela, le Parc bénéficie d'une forte dynamique de création et d'innovation, tant économique et sociale, portée par ses 1 300 associations. Un grand nombre d'initiatives culturelles existent par ailleurs : quelques compagnies théâtrales, des médias locaux comme Télé-Millevaches, le « Magazine du Plateau »,...



Peu de diversité mais des productions agricoles emblématiques

Le PNR de Millevaches en Limousin présente un visage très préservé, avec une urbanisation limitée et un patrimoine naturel particulièrement riche (forte présence de zones humides, de landes à bruyères et de forêts anciennes de feuillus,...). De très nombreuses sources sont également présentes, avec dès lors une forte sensibilité aux types de pratiques, agricoles notamment.

Les altitudes moyennes restent relativement limitées mais le climat n'en reste pas moins rude et les conditions pédoclimatiques assez limitantes pour l'agriculture. De ce fait, l'activité agricole actuelle est fortement dominée par l'élevage. La principale production est l'élevage bovin viande, surtout tournée vers le « veau maigre » (naissances sur les fermes du territoire puis un engraissement externalisé, et avec elle une bonne partie de la production de valeur ajoutée). Les productions ovines sont historiquement très présentes, autour de la brebis limousine, mais tendent à reculer. L'élevage porcin connaît également un certain déclin relatif, malgré des productions emblématiques comme le « Cul Noir du Limousin ». Les productions laitières (vache, chèvre et brebis) restent quant à elles assez limitées en volumes, mais importantes dans les circuits locaux. Du côté des productions végétales, on retrouve surtout des cultures visant à améliorer l'autonomie des ateliers d'élevage. On recense toutefois quelques maraichers et quelques vergers de petits fruits (myrtilles) ainsi que des pommes.



De nombreuses initiatives qui contre balancent des indicateurs (SAU, nombre d'exploitations) peu favorables

Comme dans le reste de la France, le Parc souffre d'une diminution régulière du nombre d'exploitations ainsi que d'une augmentation conjointe de leur taille avec la difficulté à transmettre ces outils de production. Par ailleurs, on constate encore la disparition de surfaces agricoles, au profit d'espaces naturels notamment. Cette double tendance pénalise entre autres la dynamique d'installation, par manque de terres disponibles pour de nouveaux agriculteurs, a fortiori hors cadre familial.

Toutefois, le Parc est historiquement le cœur de nombreuses initiatives intéressantes, pour certaines directement soutenues par le PNR : centre d'engraissement à Saint Martial-Le-Vieux, futur pôle « Viandes Paysannes » à Masbaraud-Mérignat (abattoir, découpe, maturation, transformation et vente), création à Gentioux-Pigerolles du 1^{er} Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental de France,... A l'échelle des fermes, on retrouve cette volonté d'évolution. Près de 200 agriculteurs, dont une grande partie en AB, sont par ailleurs engagés dans les circuits courts. Ces types de pratiques génèrent beaucoup plus de richesses à l'échelle locale et permettent de maintenir des emplois non délocalisables. En raison de la taille du territoire et de sa faible densité, le lien avec les acheteurs potentiels, en particulier ceux de la restauration collective, ne s'établit toutefois pas toujours aussi facilement que souhaité.



Un grand territoire assez enclavé

Le PNR de Millevaches en Limousin regroupe 124 communes s'étend à cheval sur la Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne. Autour d'une entité géographique cohérente, le massif granitique accroché à la frange nord-ouest du Massif central, il permet de fédérer un ensemble administratif complexe (13 établissements publics de coopération intercommunale et 4 Pays / PETR (Pôle d'équilibre territorial et rural).

Il présente un visage très rural, avec « seulement » 38 950 hab. et une densité de 12 hab./km² en moyenne. La principale ville est Meymac, avec 2 316 hab. Seules 5 autres communes concentrent plus de 1000 hab. Il s'agit en bonne partie de villes « portes d'entrée », et donc situées en bordure du PNR : Treignac, Eymoutiers, Felletin,... Le territoire souffre ainsi d'une couverture assez partielle en services et équipements à la population.

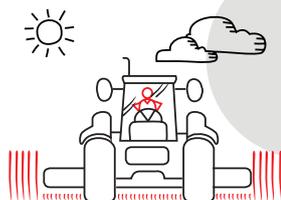
LES ENJEUX DU TERRITOIRE

Le PNR de Millevaches en Limousin s'est engagé dans une première Charte dès 2004. Elle est venue acter un investissement historique des acteurs locaux autour de leur territoire et de son identité. Sur la base d'un constat partagé, son rôle est de formuler des ambitions communes ainsi que des actions permettant d'y répondre. Suite à une période de bilan, une 2^{ème} charte a été signée en 2018. Elle formule plusieurs grands enjeux :

1 Gérer l'espace en préservant les richesses patrimoniales



2 Valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement



Dont l'agriculture innovante et respectueuse

Promouvoir et partager un territoire attractif et innovant

Avec une transmission des savoirs du territoire et la recherche de cohésion entre les initiatives locales, et de manière générale entre les habitants.

3



La Charte 2018 du PNR consacre une place importante aux activités agricoles et sylvicoles, ainsi qu'à la valorisation de leurs productions, notamment à travers sa 5^e orientation « Stimuler la production et la valorisation des ressources locales ». A travers les ambitions affichées par celle-ci et les constats dressés dans le contexte général du territoire, plusieurs enjeux prégnants se détachent :

- La diversification des productions, malgré les contraintes pédoclimatiques du territoire, ainsi que le développement des activités de transformation. Il s'agirait à travers cela de renforcer l'autonomie alimentaire du territoire, mais également de générer plus de valeur ajoutée à l'hectare grâce à l'activité agricole.
- La valorisation locale des productions, grâce à un changement des habitudes et à de la diversification (cf. ci-dessus), mais également par l'émergence de solutions permettant de dépasser les difficultés dues à la faible densité.
- La transmission des terres, en réponse à la dynamique marquée d'agrandissement des exploitations agricoles existantes et au déclin de l'activité agricole sur certaines parties du territoire. Avec son dynamisme culturel et social, le plateau peut en effet attirer certains nouveaux agriculteurs, hors cadre familial notamment, lesquels sont souvent porteurs de nouveaux projets intéressants.
- La conciliation entre agriculture et maintien de la richesse du patrimoine naturel, particulièrement sensible sur le Parc. En effet, le Parc s'inscrit en tête de bassin, avec une multitude de sources et de très importantes zones humides qui méritent des solutions pérennes pour les protéger. Le déclin de l'agriculture sur certaines parties du territoire est également un problème pour la biodiversité, avec une fermeture des milieux et une « banalisation » de certains espaces.

ACTIONS EN COURS

Le Parc naturel régional s'est engagé dès 2008 sur les filières locales, en choisissant de s'intéresser tout à la fois à la production, la transformation, la distribution et la sensibilisation. Pour faire vivre ces actions, un poste exclusivement dédié à l'agriculture et à l'alimentation a été créé au sein de la structure. Le bilan de la Charte 2004-2016 et l'élaboration de la charte 2018-2033 a été l'occasion de réaffirmer la volonté de s'engager sur le sujet, via plusieurs mesures dédiées, dont une considérée comme prioritaire : « Relocaliser la transformation, la distribution et la consommation des produits agricoles ».

Par ses nombreuses missions, le Parc est par ailleurs amené à travailler sur l'agriculture par d'autres voies. C'est notamment le cas via ses compétences de gestion des milieux aquatiques, et plus particulièrement par le portage de deux Contrats territoriaux de bassins : Sources en actions (ou Vienne amont) et Chavanon en actions.

MISE EN VALEUR DE L'IDENTITÉ ET DU PATRIMOINE LOCAUX

Enjeu 1 richesses patrimoniales



Enjeu 2 valorisation des ressources



Un label spécifique :
la marque
« Valeurs Parc »



Reconquête
d'une culture locale
emblématique

Comme d'autres Parcs naturels régionaux, celui de Millevaches en Limousin a souhaité mettre en avant la qualité des pratiques et productions locales par un label spécifique : la marque « Valeurs Parc ». Elle est attribuée à plusieurs produits agricoles : miels, petits fruits (ex. : myrtilles), cidre et jus de pommes. Comme pour tout label, un cahier des charges est fixé qui insiste sur la notion de progrès permanent autour de trois thèmes : le respect de la nature, l'épanouissement de l'Homme, l'économie locale.

Bien entendu, il peut coexister avec d'autres types de reconnaissances (agriculture biologique, appellations,...) mais introduit une notion de localité, et donc de cohérence avec l'identité des Millevaches. Même si l'adhésion est pour l'heure limitée (onze structures, rassemblées dans un guide grand public), il complète de manière intéressante l'existant.

Toujours dans le but de mettre en avant les spécificités de son territoire, le PNR s'est investi dans le soutien et la reconquête d'une culture locale emblématique : **la myrtille**. Celle-ci se développe notamment sur les landes d'origine humaine, car pâturées. Avec le recul des activités pastorales et la fermeture de certains milieux, les capacités de production ont diminué. Pour autant, l'attachement à cette culture est réel, comme marqueur identitaire et comme potentiel économique non négligeable, notamment en activité de diversification. C'est le cas de certaines fermes, comme celle de la Monédière, implantée sur le massif du même nom, qui, à côté d'une production ovine bio, récolte des myrtilles « sauvages », les transforme et les valorise sur place.

Face au constat, le Parc naturel régional s'est lancé en 2015 dans une opération visant à relancer la filière. Partant d'un recensement de 2007 des sites de production sur la montagne limousine, des rencontres sur place ont été organisées avec des agriculteurs, propriétaires et cueilleurs. Malgré l'intérêt, elles ont souligné la méconnaissance sur la marche à suivre pour les reconquérir. Un programme d'expérimentation, conduit avec le CIVAM Limousin sur des espaces test, a ainsi été mis en place. Son postulat de base est que pour se développer, la myrtille a besoin de place. Plusieurs protocoles et suivi ont ainsi été mis en place pour tester les résultats de différentes pratiques : broyage, brûlage, avec ou sans pâturage,... Les conclusions fourniront des indications opérationnelles aux agriculteurs voulant développer une production.

GESTION DURABLE DES MILIEUX NATURELS

Par définition, le Parc est fortement engagé dans la préservation de l'environnement et du cadre de vie. S'étant par ailleurs positionné comme acteur de l'agriculture, il est de ce fait particulièrement légitime pour faire le lien entre les thématiques.



**Projets Agro-
Environnementaux et
climatiques (PAEC)**

C'est notamment le cas à travers les Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC), pour lesquels le Parc a décidé d'assumer le rôle d'opérateur. Les mesures portées par ces projets (MAEC) octroient une rémunération en contrepartie du maintien ou de l'évolution de pratiques pour un plus grand respect de l'environnement (biodiversité, qualité de l'eau). Depuis 2015, le PNR et ses partenaires (Chambres d'agriculture, CIVAM) ont proposé à plus de 200 exploitations agricoles, suite à des diagnostics individuels, d'engager pour 5 ans des mesures sur plus de 9 500 hectares, avec un montant d'aide de plus de 5,1 millions d'euros.

Ce travail s'inscrit pleinement dans les Contrats territoriaux de bassins que porte, ou co-porte, le Parc : Sources en action sur le bassin de la Vienne amont, et Chavanon en actions. Dans le cadre de ces dispositifs financés notamment par les Agences de l'eau, diverses mesures en direction du monde agricole sont menées. Il s'agit à la fois d'accompagnements individuels (diagnostics de fermes, aides à l'amélioration des pratiques, notamment par un rattachement aux MAEC comme décrit ci-dessus) et d'accompagnements collectifs (journées de sensibilisation ou de formation,...). Même si ce type de dispositif permet de déployer des moyens importants, il repose sur du volontariat (incité financièrement) et suppose un fort investissement des structures agricoles relais pour faire vivre les mesures dans le temps.

Enjeu 2 valorisation des ressources



DÉVELOPPEMENT DE L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE ET DES CIRCUITS COURTS

Enjeu 2
valorisation
des
ressources



Enjeu 3
territoire
attractif et
innovant



Comme décrit précédemment, le Parc est investi de longue date sur les questions agricoles, et notamment sur les circuits courts. De fait, ses premières actions remontent à 2008, bien avant l'engouement autour des projets alimentaires territoriaux. Son investissement a commencé à prendre de l'ampleur dès 2012 et 2013, avec des études localisées sur la restauration collective et les habitudes de consommation des habitants et résidents. Conforté par ces études dans l'intérêt d'agir, le Parc s'est ensuite lancé dans une phase opérationnelle. Un programme d'actions global et cohérent a été élaboré, en partenariat avec les CC Creuse Grand Sud et Creuse Sud Ouest ainsi que le Pays Monts et Barrages. Trois volets ont ainsi émergé :



Sensibilisation à l'alimentation



Rendre accessible les produits locaux à tous



Accompagnement de la restauration collective

Pour sa mise en œuvre, cinq structures prestataires locales ont été mobilisées : le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA) de la Creuse, l'Institut de Formation Haute Corrèze (ifhco), Interbio Nouvelle-Aquitaine (association interprofessionnelle bio), « Le monde allant vers... » (association de sensibilisation et d'éducation à l'environnement) et la radio associative Vassivière.

Une **première phase test** a initié le projet sur la période 2015-2016, afin de s'assurer de sa pertinence. Celle-ci s'est notamment concentré sur le volet 2, avec des ateliers cuisine grand public sur les marchés, des animations culturelles au sein d'épicerie, ... Leur succès a permis d'enclencher sur une généralisation du programme d'actions sur la période 2016-2018.

Dans le cadre du **volet 1**, le Parc et ses partenaires ont notamment impulsé la création puis l'accompagnement de jardins partagés, mais également des animations auprès du public de la restauration collective, l'organisation de randonnées gourmandes, la réalisation de portraits radiophoniques... Les actions du **volet 2** se sont inscrites dans la continuité de la phase test, avec des animations et sensibilisation sur les lieux de vente, mais avec peut-être moins de vigueur que les autres initiatives. Le **volet 3**, destiné à la restauration collective, s'est quant à lui traduit par des visites de fermes et de cantines, des formations collectives puis un accompagnement individualisé.

Parmi toutes ces initiatives, les **potagers partagés** et **l'accompagnement des cantines se sont entre autres détachés comme particulièrement emblématiques du programme**. De fait, un total de 14 jardins partagés ont été accompagnés, avec des ateliers de sensibilisation mais également de la mise en état de terrain par traction animale, la fourniture de matériel de jardin, ... Du côté des cuisines, 7 animations / formations ont été mises en place pour former au total 27 cuisiniers aux méthodes de cuisine alternatives, à la gestion de budget ainsi qu'aux normes d'hygiène pour faciliter l'introduction des produits frais, bio (pour partie) et locaux dans les repas sans grever les budgets. Suite à cela, un accompagnement individualisé de 7 établissements a été mis en place.

A la fin de la période 2016-2018, un **bilan partagé du programme a été dressé**. Il a permis de souligner ses bons résultats, mais également les marges de progression : plus de connexion / coordination entre les actions, une meilleure valorisation des outils créés, une meilleure répartition des actions (tant sur les types d'acteurs que sur le territoire), ... Egalement, la relation commanditaire / prestataire avec les 5 structures pré-citées a demandé un important temps de gestion administrative, tout en ne favorisant pas un travail d'égal à égal. Aussi, le Parc de Millevaches en Limousin a fait le choix de poursuivre son investissement sur ces sujets, mais sous une autre forme, beaucoup plus partenariale.

L'occasion a été donnée par **l'Appel à projets 2019-2020 du Programme National pour l'Alimentation**. Le PNR a dans ce cadre réussi à fédérer un grand nombre d'acteurs locaux : les Chambres départementales d'agriculture, Bio Nouvelle-Aquitaine et ses groupements départementaux, Interbio, Terres de lien, l'ADEAR ou encore le laboratoire Géolab de Clermont-Ferrand. La candidature commune s'est organisée autour de 3 axes, destinés à fédérer les acteurs locaux autour de la problématique, à approfondir la connaissance et à développer les actions pilotes. La candidature a été soutenue au niveau régional mais n'a pas reçu l'approbation nationale dans le cadre de l'appel à projets. Le budget prévisionnel a de ce fait été largement impacté et les élus du Parc ont décidé fin 2020 de ne pas limiter leurs ambitions à cette enveloppe, mais de plutôt profiter de l'occasion pour se remettre collectivement autour de la table et réfléchir à la suite.



PERSPECTIVES

• **UN NOUVEAU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DEVRAIT AINSI VOIR LE JOUR EN 2021, AUTOUR D'ORIENTATIONS QUI RESTENT À DÉFINIR. POUR L'HEURE, UNE DES VOLONTÉS DU PNR RESTE TOUTEFOIS D'ÉVITER LA DISPERSION ET DE SE FOCALISER SUR UN NOMBRE RESTREINT D'ACTIONS MAIS À FORT IMPACT LOCAL.**

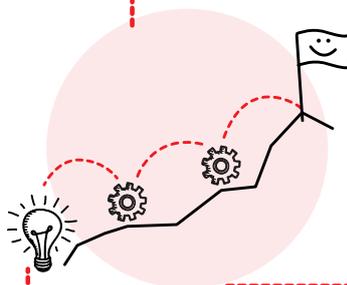
SYNTHÈSE

Facteurs de réussite

- Une approche multithématique, permettant d'aborder l'agriculture sous ses différents aspects et permettant de mobiliser différents types de financements.
- La mobilisation de ses compétences et légitimités propres (ex. : gestion des milieux aquatiques), pour faciliter l'acceptabilité par les acteurs locaux.
- Un cadre stratégique cohérent, ici la Charte, qui fait le lien avec les autres thématiques et donne à toutes les actions un sens commun.
- Une forte ouverture sur les initiatives portées par d'autres territoires.
- La réalisation d'études préalables, afin de construire progressivement sa légitimité et de s'assurer de la pertinence de son programme d'actions.
- La mobilisation de l'identité locale pour mobiliser (ex. : myrtilles).
- Un poste pérenne de chargé(e) de mission, permettant de porter des projets longs dans le temps.
- La posture d'accompagnateur, attentif aux besoins des premiers intéressés et ne cherchant pas à imposer sa vision des choses.
- La réalisation de bilans des actions et dispositifs, avec une dynamique d'amélioration continue.

Difficultés rencontrées

- Se faire accepter comme un acteur légitime en matière agricole.
- Réussir à maintenir l'effort dans le temps, avec mobilisation continue des partenaires.
- Garder la cohérence des actions dans le temps, sans « s'éparpiller ».
- Dépasser la relation de commanditaire / prestataire et entrer dans une véritable relation partenariale.
- Réussir à toucher l'ensemble d'un territoire très vaste, sans concentrer les actions sur quelques secteurs.
- De la même manière, réussir à toucher tous les maillons des filières et circuits locaux, au risque sinon de ne pas réussir à impulser un changement de fond et pérenne.



Perspectives

Le Parc est aujourd'hui dans une période charnière, avec un Projet alimentaire territorial partenarial qui doit succéder à son Programme REGAL, mais également des Contrats territoriaux en cours de redéfinition. Les prochains dispositifs et projets devront en outre répondre aux ambitions fixées par la Charte révisée en cours de route, et être portée par une équipe d'élus largement renouvelée en 2020. Le défi va être de s'inscrire dans la continuité des initiatives passées, tout en les réinterrogeant dans leur cohérence et pertinence, mais également de continuer à s'appuyer sur une base de partenaires proches, tout en l'ouvrant à d'autres structures susceptibles d'adhérer à un projet global au service des Millevalches. Les ressources limitées au regard de la taille du territoire appellent logiquement à un « resserrement » des actions sur certaines priorités. Celui-ci ne doit pourtant pas remettre en cause la capacité du Parc à fédérer les structures et initiatives.

C'est à refaire



Aborder l'agriculture dans toute sa complexité, via des approches complémentaires : alimentation, économie, lien social, marqueur identitaire, protection de l'environnement,... le tout en complète cohérence avec un projet global, ici la Charte du Parc.

Pour nous contacter



BIO NOUVELLE-AQUITAINE



AGROBIO 87



07 77 72 01 43



r.baduel87-19@bionouvelleaquitaine.com



Vincent Lelaure, chargé de mission Agriculture durable et alimentation



05 55 96 97 25



v.lelaure@pnr-millevalches.fr

AVEC LE SOUTIEN DE

